

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt mai, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le quatorze mai deux mils vingt-cinq se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Maire.

**PRESENTS :** Magali GUILLOT, Pascal CROIBIER, André GUICHERD, Geneviève FOUGERONT, Sylviane TURCHETTI, Frédéric DUMOUCHEL, Nathalie GARCIAU, Thierry VERGER, Murielle SALCEDO, Bertho MAYETTE (arrivé à 19h31), Michaël BUISSON-SIMON, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Corinne GALLIEN (Arrivée à 19h36), Christiane GAUTHIER-MEYER, Marie-Pierre MANGE.

**ABSENTS :** Serge ARGOUD, Arnaud MARTINEZ

**POUVOIRS :** Christophe MASAT donne pouvoir à Isabelle FAYOLLE, Alexandre MOUGIN donne pouvoir à Magali GUILLOT, Virginie DUCHEMIN donne pouvoir à Frédéric DUMOUCHEL

**Secrétaire de séance :** Christiane GAUTHIER- MEYER

Nombre de conseillers En exercice : 21 Présents : 16 Votants : 19
--

**DEL 2025 32 Tirage au sort des jury d'assise pour la liste préparatoire du jury criminel de 2026 (votée à l'unanimité)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu un courrier de la cour d'appel de Grenoble concernant la liste préparatoire du jury criminel pour l'année 2026.

Elle propose au conseil municipal de procéder au tirage au sort de 6 personnes qui doivent remplir plusieurs conditions en particulier être inscrit sur la liste électorale, être âgé d'au moins 23 ans en 2025, être de nationalité française.

Les personnes suivantes dont les coordonnées suivent sont tirées au sort :

- Madame DREVET Gaelle, 6 impasse du Plomb
- Monsieur ALBERT Gérard, 72 rue Pascal
- Madame DE MONTLIVault-GUYON Kali Champa, 27 rue Pascal
- Monsieur ARGOUD Serge, 7 rue Jean Jaurès
- Madame IAVICOLI Colette, 14 impasse du Poirier BLANC
- Madame BRUNIER Brigitte, 54 rue Lamartine

Les personnes tirées au sort rempliront un questionnaire qui sera ensuite adressé au président de la commission d'établissement de la liste annuelle du jury criminel situé à Grenoble. Le tirage aux sorts ne constitue que le stade préparatoire à la procédure de désignation des jurés et que la liste définitive sera établie par une commission prévue à cet effet.

Les personnes âgées de plus de 70 ans qui seraient tirées au sort ont la possibilité de bénéficier des dispositions de l'article 258 (dispense des fonctions de juré pour les personnes âgées de plus de soixante –dix ans ou sur invocation d'un motif grave).

Pour cela, elles peuvent demander avant le 1<sup>er</sup> septembre 2025 au Président de la commission la possibilité de pouvoir bénéficier de cet article.

Envoyé en préfecture le 22/05/2025  
Reçu en préfecture le 22/05/2025  
Publié le  
ID : 038-213803570-20250520-DEL202532JURY-DE



Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 21 mai 2025 ;

Le Secrétaire,

Christiane GAUTHIER-MEYER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christiane Gauthier-Meyer', written over a horizontal line.

Le Maire,

Magali GUILLOT

